



VERSION PROVISOIRE

Doc...

12 novembre 2013

Intensifier les efforts de lutte contre les inégalités au niveau mondial : la contribution de l'Europe au processus des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD)

Rapport¹

Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Rapporteur : Sir Alan MEALE, Royaume-Uni, SOC

A. Projet de résolution²

1. En 2015, nous atteindrons la date butoir pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), fixée par les Nations Unies lors de leur sommet en septembre 2000. Depuis lors, des avancées majeures ont été accomplies dans l'éradication de l'extrême pauvreté et de la faim, améliorant l'accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable, la diminution des taux de mortalité due à des maladies comme le paludisme et la tuberculose et l'amélioration des conditions de vie de plus de 200 millions d'habitants de taudis.
2. De nombreux problèmes restent toutefois à régler : des taux élevés de mortalité des jeunes enfants et de mortalité maternelle dans les régions les plus pauvres ; la proportion encore insuffisante d'enfants ayant accès à l'éducation primaire ; le grand nombre de personnes pour lesquelles l'accès à des services de santé de base n'est pas garanti, sans compter l'accès à des programmes de vaccination ou des traitements spécifiques contre des maladies graves comme le VIH/SIDA. Des stratégies intégrées sont par conséquent nécessaires dans beaucoup de domaines pour que la population mondiale en pleine expansion – 9 milliards d'individus prévus d'ici à 2050 – reste en bonne santé pour apprendre, travailler et profiter de la vie.
3. L'Assemblée parlementaire est inquiète devant la persistance des niveaux élevés d'inégalité dans le monde et devant les obstacles qui se posent encore à un développement humain plus équilibré, lesquels pèsent également sur le destin de l'Europe. L'Assemblée considère que l'Europe devrait s'efforcer d'intensifier son action et son influence pour être plus à la hauteur de ses responsabilités en tenant compte des interdépendances mondiales.
4. La force et la valeur ajoutée de l'Europe à cet égard résident plus particulièrement dans son expérience et son rôle moteur vis-à-vis de certaines questions essentielles que la communauté internationale n'a pas encore su régler de manière efficace, notamment la persistance des inégalités entre les femmes et les hommes, un grand taux de violence à l'égard des femmes et des enfants, l'absence de conditions de travail décentes dans beaucoup de régions du monde et la détérioration constante de notre environnement naturel.
5. Par ailleurs, l'expérience européenne en matière de bonne gouvernance pourrait stimuler l'efficacité des processus de développement au niveau mondial : il conviendrait par conséquent de promouvoir les structures et les procédures démocratiques au-delà des frontières européennes et de s'attaquer aux problèmes les plus urgents, tels que la corruption à grande échelle, à la fois en Europe et dans les pays en développement, pour permettre aussi une utilisation plus rationnelle de l'aide publique au développement (APD).

¹ Renvoi en commission : Doc. 13049, Renvoi N° 3922 du 25 janvier 2013.

² Projet de résolution adopté à l'unanimité par la commission le 12 novembre 2013.

6. Cependant, si l'Europe est à même d'apporter certaines solutions aux principaux défis du 21^e siècle, elle contribue aussi, à travers ses modes de production et de consommation, à certaines des inégalités que l'on observe actuellement au niveau mondial.

7. La contribution de l'Europe devrait tout d'abord consister à intensifier les efforts pour réduire les inégalités au niveau mondial et régional au titre du cadre actuel des OMD ; à mettre en place de bons exemples en ce qui concerne la bonne gouvernance et une lutte engagée contre la corruption, tout en encourageant l'application de ces mesures en Europe et au-delà et en s'attaquant véritablement à certains obstacles majeurs qui entravent le développement de pays en développement et des pays émergents et en suscitant la volonté politique et en menant des campagnes de sensibilisation du public sur les interdépendances pour ce faire ; et à contribuer au processus de négociation internationale en demandant à ce que de nouveaux objectifs viennent compléter le cadre de développement de l'après-2015.

8. L'Assemblée parlementaire appelle donc les Etats membres :

8.1. S'agissant du soutien apporté à divers pays au titre du cadre actuel des OMD :

8.1.1. à apporter une aide aux pays dans le besoin, notamment des programmes de renforcement de capacités visant à aider les pays à favoriser le développement économique durable ;

8.1.2. à élaborer des programmes ciblés et des stratégies intégrées de réduction de la pauvreté, de manière à mettre en place des services de santé complets accessibles à tous et à promouvoir le travail décent et à créer des emplois décents ;

8.1.3. à respecter, parallèlement, les engagements pris dans le cadre des mécanismes d'aide internationale et consacrer 0,7 % du PIB à l'Aide publique au développement (APD) ;

8.2. S'agissant des mesures à prendre en matière de bonne gouvernance :

8.2.1. à prendre des mesures législatives pour lutter contre la corruption, l'évasion fiscale et la fraude fiscale en Europe et au-delà de manière à veiller à ce qu'un niveau maximal de ressources publiques soit utilisé en fonction des objectifs fixés ;

8.2.2. à renforcer le soutien aux institutions démocratiques comme les parlements pour leur permettre d'exercer un contrôle efficace des mesures de lutte contre la corruption ainsi que des programmes généraux d'aide et de développement ;

8.2.3. à favoriser la liberté des médias et la liberté d'expression afin d'encourager les médias et la société civile à dénoncer la corruption quand elle existe ;

8.3. S'agissant des principaux obstacles entravant le développement :

8.3.1. à renforcer l'autonomie des femmes et des filles à tous les niveaux de la société, y compris au sein de la famille, dans le domaine de l'éducation, du marché du travail et des processus décisionnels, leur permettant ainsi d'avoir accès aux ressources et aux possibilités offertes et à une juste part de pouvoir ;

8.3.2. à promouvoir les droits et la santé des femmes et des filles en matière de sexualité et de procréation, notamment en vue d'éviter les grossesses non désirées et de réduire plus encore la mortalité maternelle ;

8.3.3. à intensifier la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles de la manière la plus ferme qui soit au moyen de programmes de prévention et de campagnes, y compris de mesures de protection des victimes ;

8.3.4. à créer l'égalité des chances pour les femmes et les jeunes en matière d'accès à une éducation de qualité et à des emplois décents ;

8.4. S'agissant de la contribution de l'Europe au processus international de négociation revenant sur les OMD pour l'après-2015 :

8.4.1. à veiller à ce que l'aide au développement redevienne une des priorités des programmes politiques en Europe et que des approches innovantes soient recherchées pour aider les pays tiers ;

8.4.2. à intégrer les actuels OMD par un nouvel ensemble d'Objectifs de développement durable mondiaux (ODD) ;

8.4.3. à fonder le nouveau cadre en question sur une compréhension transversale du développement durable tenant compte des interdépendances au niveau mondial de manière directe et novatrice ;

8.4.4. à promouvoir l'idée qu'un nouvel ensemble d'objectifs devrait clairement inclure des mesures favorisant la bonne gouvernance démocratique et la lutte contre la corruption, en définissant notamment ces dernières comme des conditions préalables à l'obtention d'une aide internationale ;

8.4.5. à veiller à ce que les enjeux tels que la durabilité et le travail décent, identifiés comme des éléments clés d'un développement mondial plus équilibré, occupent une place plus importante dans le futur programme de développement ;

8.4.6. à continuer à promouvoir les principes de la Convention européenne du paysage (2000).

9. L'Assemblée parlementaire invite également les Etats membres à veiller à ce que le Conseil de l'Europe soit officiellement représenté lors des futurs événements et sommets mondiaux relatifs à ce processus mondial, jusqu'en 2015 et au-delà, de manière à ce que la voix pan-européenne exprimée dans la présente résolution soit entendue dans le monde entier.

B. Exposé des motifs par Sir Alan Meale, rapporteur

« Les OMD ont démontré que des objectifs de développement bien définis à l'échelle mondiale peuvent profondément influencer sur le cours des choses. L'obtention de résultats au cours des 1 000 prochains jours n'améliorera pas seulement les vies de millions d'individus, mais créera un nouvel élan alors que nous établissons des plans pour l'après-2015 et que nous entrevoyons les défis à relever pour assurer un développement durable »

Ban Ki-Moon, Secrétaire général des Nations Unies (en juin 2013)

« La différence entre ce que nous faisons et ce que nous sommes capables de faire suffirait à résoudre une grande partie des problèmes de ce monde. »

Mahatma Gandhi

1. Introduction

1. Lorsque les 189 nations du monde qui forment les Nations Unies ont adopté la Déclaration du Millénaire lors de leur Sommet en septembre 2000 et se sont engagées à défendre « les principes de la dignité humaine, de l'égalité et de l'équité »³, nous pensions pouvoir éliminer l'abjecte misère et la faim en seulement quinze ans, éradiquer les pires maladies et réduire la mortalité des enfants et des mères, de façon à ce que les plus vulnérables puissent simplement vivre leur vie. Nous étions convaincus que le renforcement de l'autonomie des femmes, la mise en place de partenariats mondiaux et une meilleure protection de notre environnement jetteraient les fondations d'une société plus pacifique, plus prospère et plus juste. Les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) nous ont guidés tel un phare dans le voyage que nous avons entrepris ensemble vers un avenir meilleur.

2. Avons-nous réussi ? La vie des plus démunis s'est-elle améliorée ? Si nous posons ces questions, en 2013, aux personnes qui peuvent – enfin – boire de l'eau potable tous les jours ou manger à leur faim, la réponse sera certainement « oui ». Mais qu'en est-il si nous nous adressons au milliard d'hommes, de femmes et d'enfants qui meurent de faim ? Notre solidarité n'est pas parvenue jusqu'à eux et ils ne peuvent subvenir seuls à leurs besoins. Le monde n'a jamais été aussi riche qu'aujourd'hui, mais l'écart entre les plus pauvres et les plus riches n'a jamais été aussi grand. La crise économique actuelle s'est rapidement propagée dans le monde, laissant des millions de personnes sans abri, sans emploi, malades, affamées et en colère, y compris en Europe. Les efforts déployés au niveau international pour réaliser les OMD ne doivent donc pas être relâchés mais au contraire poursuivis avec la même ardeur au-delà de 2015.

3. L'Europe, qui fait partie des régions les plus riches du monde, doit être l'un des principaux acteurs et moteurs de ce processus, notamment parce que l'extrême pauvreté gagne du terrain en Europe. Notre continent et ses différents acteurs, notamment les pouvoirs publics, les entreprises privées et les citoyens, participent aux schémas actuels de production et de consommation, lesquels sont responsables d'une répartition inégale des richesses dans le monde. Enfin, nous ne devons pas oublier que l'Europe possède les connaissances technologiques, méthodologiques et systémiques pour résoudre nombre de problèmes rencontrés par les différents pays dans le monde. Toutefois, la volonté politique déterminera inévitablement la mesure dans laquelle ces problèmes peuvent être traités.

4. Une responsabilité particulière pèse également sur l'Europe du fait de l'intensification des flux migratoires depuis les régions les plus pauvres du monde vers l'Europe. Ces flux ne sont qu'une expression des multiples interdépendances qu'entretiennent les régions du monde. L'afflux continu de migrants sur les côtes d'Europe du sud, notamment récemment sur l'île italienne de Lampedusa où beaucoup ont perdu la vie suite au naufrage de leur bateau, n'est qu'un triste exemple. Il est par ailleurs révélateur des fortes disparités dans les conditions de vie que l'on observe selon les continents et qui poussent un grand nombre à espérer en un avenir meilleur en Europe au point d'accepter des traversées aussi périlleuses.

5. La communauté internationale devra définir une vision mondiale du cadre de développement d'après-2015 avant le sommet final en 2015. Nous, parlementaires de la Grande Europe, devons rapidement présenter nos propositions en vue d'établir une feuille de route du développement pour l'avenir qui soit réellement inclusive. Lorsque nous examinerons la contribution européenne à la réalisation des OMD jusqu'en 2015 et au-delà, nous devons, me semble-t-il, donner la priorité aux atouts comparatifs de l'Europe. Nous devrions également faire la distinction entre les résultats finaux attendus, les institutions et les processus qui nous permettent de les atteindre et certains des éléments clés de ces processus.

³ Voir la Déclaration du Millénaire à l'adresse suivante : <http://www.un.org/millennium/declaration/ares552e.htm>.

6. En m'appuyant sur cette vision du type d'action nécessaire, je reviendrai dans mon rapport sur certains progrès accomplis jusqu'alors dans la mise en œuvre des OMD et insisterai sur les possibilités et priorités d'action au titre d'un nouveau cadre de développement. Je présenterai des propositions d'action d'un point de vue européen et parlementaire, en mettant notamment en évidence les améliorations structurelles qui seront nécessaires pour atteindre les objectifs actuels et la manière de compléter ou réorienter le cadre des OMD au-delà de cette première date butoir.

2. Les objectifs du millénaire pour le développement : quelles leçons pouvons-nous tirer ?

7. Moins de deux ans nous séparent de la date butoir de 2015, date à laquelle nous avons estimé que nous aurons totalement réalisé les OMD. Sur ce long chemin que nous parcourons depuis près de 14 ans, les efforts que nous déployons pour lutter contre l'extrême pauvreté et favoriser le développement dans le monde reposent sur la Déclaration du Millénaire. La réalité, cependant, est que malgré les énormes avancées qui ont été faites, dont nous nous félicitons, certaines questions inscrites sur notre feuille de route restent en suspens. Le moment est venu d'entreprendre une évaluation intermédiaire de nos efforts et d'identifier les éventuels moyens d'action qui pourraient être activés après 2015.

2.1. Progrès accomplis et défis restant à relever dans un contexte mondial en constante évolution

8. La Déclaration du Millénaire a été approuvée en 2000, durant une époque marquée par un grand élan d'optimisme nourri par le processus de mondialisation et un taux de croissance élevé du commerce international. Ce contexte a créé l'illusion d'un futur où la création de richesses serait sans fin et l'obligation morale, pour les pays riches, d'aider les personnes vivant dans les « pays du tiers-monde », touchés par l'exploitation des travailleurs, des conditions commerciales déloyales et l'épuisement progressif des ressources naturelles. A ce jour, de nombreux objectifs n'ont toutefois pas été atteints et certains problèmes majeurs n'ont pas encore reçu toute l'attention nécessaire.

a) Etat des lieux : progrès accomplis et défis restant à relever

9. L'engagement conjugué de la communauté internationale, y compris des gouvernements nationaux, des entreprises privées et des organisations de la société civile a été déterminant dans la bonne réalisation de plusieurs OMD importants. Parmi les cibles déjà atteintes, nous pouvons citer : 1) la réduction de moitié de la proportion de personnes vivant dans une extrême pauvreté (avec moins de 1,25 dollar par jour) ; 2) la réduction de moitié de la proportion de personnes qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable (la part de la population mondiale jouissant d'un accès ayant atteint 89 % en 2010, contre 76 % en 1990) ; 3) la maîtrise et la diminution des taux de mortalité due au paludisme (qui ont chuté de 25 %), et à la tuberculose (presque réduits de moitié) ; 4) l'amélioration des conditions de vie de plus de 200 millions d'habitants de taudis⁴.

10. Néanmoins, des progrès dans la mise en œuvre d'autres OMD se font attendre et ne devraient pas être accomplis avant 2015. Des mesures supplémentaires seront nécessaires à l'avenir, à savoir :

- le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans a diminué de 41 %, ce qui reste éloigné de la cible de réduction de deux tiers, et se concentre dans les régions les plus pauvres ;
- le taux de mortalité maternelle a été réduit de moitié, mais reste éloigné de la cible de réduction de trois quarts, alors que nous avons les moyens d'éviter la plupart des décès ;
- l'accès universel aux traitements contre le VIH/sida n'est pas encore garanti à tous ceux qui en ont besoin même si la propagation de la maladie a été enrayerée et que la tendance a été inversée ;
- la proportion d'enfants n'ayant pas accès à l'éducation primaire a été pratiquement réduite de moitié, mais 57 millions d'enfants nous séparent de la cible de l'éducation primaire universelle ;
- les émissions de CO₂ au niveau mondial sont en augmentation, la déforestation est en pleine expansion, la désertification se poursuit, les ressources halieutiques marines s'amenuisent et la biodiversité continue de s'appauvrir.

⁴ Nations Unies (ONU) : Objectifs du Millénaire pour le développement, Rapport de 2013, New York, juin 2013, <http://www.un.org/millenniumgoals/pdf/report-2013/mdg-report-2013-english.pdf>.

11. Alors que des progrès extraordinaires ont été réalisés dans le domaine des soins de santé au niveau mondial, un trop grand nombre de personnes n'ont encore pas un accès complet aux services de santé, même de base, y compris dans les pays développés. Des stratégies intégrées en matière de santé seront donc indispensables pour que la population mondiale en pleine expansion – 9 milliards d'individus d'ici à 2050 – reste en bonne santé pour apprendre, travailler et profiter de la vie.

12. Alors que nous aspirons à offrir des vies décentes à tous les humains, nous ne pouvons fermer les yeux face à la dégradation continue de notre cadre de vie. Notre planète est épuisée et malade à cause des catastrophes d'origine humaine telles que le changement climatique, la pollution, la pénurie d'eau et une érosion de la biodiversité. Pour assurer la durabilité environnementale, un objectif explicite de développement depuis 2000, il convient d'adopter une approche globale plus cohérente et transversale et d'obtenir un engagement politique plus fort. Pour cette raison, la question du changement climatique en tant qu'enjeu majeur fait l'objet d'un rapport spécifique actuellement en cours d'élaboration par l'Assemblée parlementaire au titre de sa contribution au processus⁵ des CDP (Conférences des Parties)⁶.

13. Lorsque nous examinons certains des résultats quantifiables des processus de développement mondial, nous ne devons pas non plus oublier que la réalisation de certains des OMD a été inégale selon les régions et les sexes : des inégalités entre zones urbaines et rurales peuvent être observées dans l'accès à une source d'eau potable ; le taux de scolarisation est trois fois moins élevé dans les ménages les plus pauvres, et l'inégalité entre les sexes reste manifeste en matière d'accès à l'éducation. Il apparaît clairement que certains des principaux éléments clés qui déterminent un développement équilibré de la société humaine ont été négligés jusqu'à présent.

b) Éléments clés : conditions préalables à un développement équilibré à l'échelle mondiale

14. Sur la voie des objectifs essentiels et quantifiables, il importe de remettre régulièrement en cause les approches suivies, notamment les institutions et processus qui génèrent des développements, d'une part, et les éléments clés qui contribuent au succès d'un processus de développement mondial, d'autre part. Les points figurant ci-dessous sont selon moi ces éléments clés en question, lesquels, s'ils ne bénéficient pas de toute l'attention requise, font obstacle à un développement équilibré et durable respectant pleinement les droits de l'homme.

i. Égalité des genres

15. L'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, reflétées par l'OMD 3 avec une cible unique (« Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard ») n'a pas encore – et c'est honteux – fait l'objet de toute l'attention requise de la part de la communauté internationale et des pays eux-mêmes. Ajoutons par ailleurs que l'association de cette question au secteur de l'éducation est sans nul doute un bon point de départ mais cependant insuffisant pour tenir compte de tous les risques et obstacles auxquels les femmes et les filles se heurtent encore dans notre société moderne.

16. Les niveaux de la pauvreté, des maladies et des décès évitables chez les femmes et les filles, de la discrimination et de la violence fondées sur le sexe, de la mortalité maternelle et de la pénurie d'emplois décents pour les femmes, restent intolérables. Les femmes et les jeunes représentent les deux principaux groupes dans le monde confrontés à des inégalités, des possibilités limitées et à des choix et libertés restreints. Bien que je n'approfondisse pas cet aspect dans le présent document, il va sans dire que les efforts déployés pour parvenir à l'équité doivent également inclure la protection d'autres groupes vulnérables, tels que les personnes handicapées et les personnes âgées.

17. La situation actuelle des femmes et des filles dans nombre de pays nuit au règlement des questions relatives à la population mondiale et au développement durable et a des répercussions sur le développement de pays entiers. Des études ont estimé que si le taux d'emploi des femmes était ramené au niveau de celui des hommes, le PIB des pays industrialisés pourrait augmenter de 9 % aux États-Unis, de 13 % dans la zone Euro et de 16% au Japon⁷. Les femmes qui ont le contrôle des ressources du ménage investissent une part nettement plus importante de leur revenu dans la santé, l'alimentation et l'éducation de

⁵ Rapport sur le « Protocole de Kyoto sur les changements climatiques », prévu pour débat en janvier 2014.

⁶ Conférences annuelles des Parties (CDP) tenues au titre de la Convention-cadre des Nations sur les changements climatiques (CCNUCC).

⁷ Nations Unies (2012) Resilient People, Resilient Planet, *A Future Worth Choosing, the Report of the United Nations Secretary-General's High-Level Panel on Global Sustainability*. (Nations Unies : New York).

leurs enfants que les hommes, augmentant ainsi les chances de leurs enfants de s'affranchir de la pauvreté. Par conséquent, la persistance d'une discrimination fondée sur le sexe réduit la capacité des pays à exploiter pleinement leur potentiel économique et productif.

18. L'inégalité entre les femmes et les hommes se traduit également dans nos parlements nationaux : le nombre de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux au 1^{er} juillet 2013, avec un pourcentage global (toutes chambres confondues le cas échéant) de 21,3 % en Afrique subsaharienne, de 18,8 % en Asie, de 22,7 % en Europe (Etats membres de l'OSCE, à l'exclusion des pays nordiques) et de 24,4 % dans les Amériques ; de meilleurs résultats étant observés dans les pays nordiques uniquement (42 % (une seule chambre))⁸. Assurer la participation égale des femmes aux processus décisionnels est une étape décisive vers une plus grande égalité des sexes dans d'autres domaines de la société, comme l'éducation ou le marché du travail.

ii. Le manque de perspectives pour les jeunes femmes en particulier

19. Le chômage des jeunes est élevé dans la plupart des pays ; les jeunes femmes notamment se heurtent à des obstacles fondés sur le sexe. Les jeunes qui travaillent occupent bien trop souvent des emplois peu porteurs : 73 millions de jeunes sont au chômage, soit une augmentation de 3,5 millions depuis 2007⁹. Dans les pays à faible et moyen revenu, où vivent 90 % de la jeunesse mondiale, environ deux tiers d'entre eux ne travaillent pas ou ne font pas d'études, exercent une activité irrégulière ou travaillent dans le secteur informel. Des obstacles supplémentaires à des possibilités d'emploi décent se dressent devant les 120 millions de jeunes et 497 millions de femmes qui sont analphabètes, le plus souvent des femmes et adolescentes pauvres et des zones rurales¹⁰.

iii. Persistance de taux de mortalité maternelle élevés

20. Le respect des droits et de la santé en matière de sexualité et de procréation est un déterminant essentiel du niveau d'instruction des femmes et des filles et de leur capacité à accéder à des emplois décents. Cependant, l'ODD 5 est celui qui accuse le plus de retard dans sa réalisation : le taux de mortalité maternelle a diminué de 47 % au cours des deux dernières décennies mais reste toutefois loin de l'objectif des 75 %. Chaque jour, 800 femmes et adolescentes meurent des suites de complications évitables liées à une grossesse ou à un accouchement (ce qui représente un total annuel de 287 000 décès)¹¹.

21. Chaque année, 16 millions d'adolescentes (entre 15 et 19 ans) et 2 millions supplémentaires de jeunes filles de moins de 15 ans donnent naissance à un enfant. Dans le même temps, la mortalité maternelle constitue la principale cause de décès chez les adolescentes dans de nombreux pays¹². Seuls 55 % des femmes enceintes dans les pays en développement bénéficient du minimum recommandé de quatre consultations prénatales, et dans certaines régions, telles que l'Afrique subsaharienne, moins de 50 % des femmes reçoivent l'assistance d'un personnel soignant qualifié lors de la naissance¹³. 222 millions de femmes souhaiteraient éviter une grossesse mais n'utilisent pas une méthode de contraception efficace. Ce phénomène contribue aux 80 millions de grossesses non désirées, aux 30 millions de naissances non planifiées et aux 20 millions d'avortements pratiqués dans de mauvaises conditions de sécurité chaque année¹⁴.

iv. Persistance de niveaux de violence élevés à l'égard des femmes et des jeunes filles

22. La violence à l'égard des femmes et des filles est l'une des atteintes aux droits de l'homme les plus répandues au monde qui nuit gravement à leur santé et à leur participation sociale, économique et politique. Traumatismes sévères, décès et graves problèmes de santé en sont quelques-unes des conséquences désastreuses. La violence entrave la productivité des survivants ainsi que le développement scolaire et personnel des enfants qui sont témoins ou victimes de violence domestique ou de sévices sexuels. Elle alourdit chaque année les budgets publics de plusieurs milliards de dollars, sans compter les pertes de revenus et de productivité que subissent les femmes et les employeurs concernés¹⁵. La violence sexuelle rend notamment les femmes plus vulnérables au VIH et aux autres maladies sexuellement transmissibles.

⁸ Union interparlementaire (UIP) : Les femmes dans les parlements nationaux (situation au 1^{er} juillet 2013), <http://www.ipu.org/wmn-e/world.htm> (téléchargé le 6 août 2013).

⁹ OIT, (2013) Tendances mondiales de l'emploi des jeunes 2013 : Une génération menacée (OIT : Genève).

¹⁰ UNESCO, Institut national des statistiques. *Adult and Youth Literacy Fact Sheet*.

¹¹ OMS, UNICEF, UNFPA, et Banque mondiale (2012). Tendances de la mortalité maternelle sur la période 1990-2008.

¹² OMS (2012). Aide-mémoire n° 364 : La grossesse chez les adolescentes.

¹³ Nations Unies. Objectifs du Millénaire pour le développement, Rapport de 2012.

¹⁴ Guttmacher Institute et UNFPA (2012), *Fact Sheet: Costs and Benefits of Investing in Contraceptive Services in the Developing World*.

¹⁵ Secrétaire Général des Nations Unies (2013), Rapport du Secrétaire Général des Nations Unies lors de la 56^e Session

23. La violence à l'égard des femmes a également été classée parmi les obstacles à la réalisation de nombre d'OMD lors d'une récente réunion ministérielle co-organisée par ONU-Femmes. Selon la première étude systématique menée à partir de données mondiales sur la violence à l'égard des femmes présentée par l'OMS en juin 2013, aucune région du monde n'est épargnée par la violence fondée sur le sexe et une femme sur trois sera victime, à un moment de sa vie, de violence physique et/ou sexuelle, qui sera le plus souvent le fait d'un partenaire intime. S'agissant des priorités de l'après-2015, ONU-Femmes a proposé un objectif autonome qui s'appuierait sur l'OMD 3 en s'attachant à trois domaines cibles : (1) des femmes et des filles à l'abri de la violence, (2) l'égalité des sexes concernant les droits et la santé en matière de sexualité et de procréation et l'accès à des ressources et des chances égales (3) l'égalité des sexes en matière de prise de décision dans les institutions publiques et privées¹⁶. Il s'agit là d'objectifs extrêmement clairs auxquels l'Assemblée parlementaire devrait selon moi apporter un vif soutien.

v. La situation en Europe

24. En juillet 2013 seulement, la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE-ONU), l'UNFPA et le gouvernement suisse ont organisé une conférence régionale pour l'Europe en vue de faire le point sur la mise en œuvre du Programme d'action de la conférence internationale sur la population et le développement dans la région de la CEE-ONU¹⁷ (adopté en 1994). Les éléments présentés lors de cette conférence ont montré que l'Europe n'échappe pas aux défis mondiaux évoqués ci-dessus et qu'il est urgent d'encourager la mise en place de nouvelles mesures législatives et politiques en faveur des femmes. Même si de nets progrès ont été accomplis en matière de bien-être, de santé et d'éducation, on observe que la région se heurte toujours à de nombreux obstacles et défis, comme un programme incomplet en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation économique des femmes, de direction politique et de participation à la prise de décision, d'importantes inégalités concernant l'accès aux informations et services relatifs aux droits et à la santé en matière de sexualité et de procréation, ainsi qu'une discrimination à l'égard des migrants, des minorités et d'autres groupes défavorisés¹⁸.

25. En dépit du niveau élevé d'éducation des femmes, on observe que de graves problèmes demeurent concernant leur participation au marché du travail, notamment dans certains pays d'Europe de l'Est et du Sud-Est. La majorité des femmes occupe toujours des emplois précaires, moins bien rétribués et à faible niveau de responsabilités et fait face à des écarts considérables en termes de revenus (qui varient entre 20 % en moyenne au sein de l'UE et entre 40 et 50 % dans le Caucase et en Asie centrale).

26. L'objectif de réduire la mortalité infantile en Europe semble à portée de main, même dans les économies émergentes d'Europe. Des progrès supplémentaires sont toutefois nécessaires pour réaliser la cible 5A de réduction de la mortalité maternelle. La persistance de faibles taux d'utilisation de méthodes contraceptives modernes et les besoins non satisfaits en matière de planification familiale constituent des indicateurs essentiels permettant de suivre les progrès futurs : une forte proportion de décès maternels pourrait être évitée si les femmes qui souhaitaient avoir recours à la contraception y avaient accès.

c) Un contexte qui évolue dans le commerce international et l'aide au développement et nécessite un engagement soutenu de la part de l'Europe

27. Le contexte international actuel contribue à transformer radicalement le fondement du Projet du millénaire tel qu'il est défini à l'objectif 8 : « Mettre en place un partenariat mondial pour le développement ». Il est caractérisé, d'une part, par le respect insuffisant des mécanismes de financement traditionnels par les pays développés, et, d'autre part, par une redistribution inégale de la richesse créée au niveau mondial, qui se manifeste par une croissance extraordinaire dans les économies émergentes et par un ralentissement important dans les pays développés. Par conséquent, les pays du BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) ont surclassé les pays riches, dont l'Europe, s'agissant de l'aide au développement et ils prévoient de créer leurs propres institutions pour faire face à la suprématie économique occidentale¹⁹.

28. Du côté des donateurs, les progrès dans la mise en œuvre des OMD sont menacés par la dure crise

de la Commission de la condition de la femme sur la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles, E/CN.6/2013/4.

¹⁶ Anderson: *Violence against women – the missing millennium development goal*. Thomson Reuters Foundation, 26 septembre 2013, www.trust.org.

¹⁷ La région de la CEE-ONU comprend 56 pays d'Europe et d'Asie Centrale ainsi que le Canada, les Etats-Unis et Israël.

¹⁸ Notes de la présidence sur la Conférence régionale de la CEE-ONU « Etablir des choix : les priorités pour la population au XXI^e siècle », 1-2 juillet 2013

¹⁹ Radhika Desai : *The Brics are building a challenge to western economic supremacy*. The Guardian, 2 avril 2013 (téléchargé le 6 août 2013), <http://www.theguardian.com/commentisfree/2013/apr/02/brics-challenge-western-supremacy>.

économique et financière qui fragilise nos économies depuis l'effondrement de 2008 et se traduit par des taux de chômage en hausse et une augmentation de la pauvreté dans les pays européens également. Dans ce contexte inattendu, de nombreux gouvernements se préoccupent davantage de leur situation macroéconomique, dont ils sont directement tenus de rendre compte, que du fait d'allouer une partie de leurs ressources à des populations étrangères. Les gouvernements nationaux à travers le monde, y compris en Europe, ont évoqué à maintes reprises la crise financière pour se justifier de ne pas avoir consacré 0,7 % du PIB à l'aide publique au développement (APD).

29. Dernièrement, l'Union européenne a demandé à ses Etats membres d'honorer leurs engagements en matière d'aide car leurs contributions aux pays les plus pauvres de la planète avaient chuté de 2,3 milliards d'euros en 2012, selon un rapport de l'OCDE. Début 2013, seuls le Danemark, le Luxembourg, la Suède et les Pays-Bas avaient atteint l'objectif des 0,7 % du PIB²⁰. Au niveau mondial, l'APD des pays développés s'élevait à 125,6 milliards de dollars en 2012, ce qui représentait seulement 0,29 % du PIB cumulé de ces donateurs et une baisse de 4 % en termes réels par rapport au niveau de 2011, lequel était déjà de 2 % en dessous du niveau de 2010. C'est la première fois que l'APD diminue pendant deux années consécutives²¹.

30. Du côté des pays aidés, des taux de croissance extraordinaires ont propulsé les économies émergentes, à l'instar de la Chine, et marqué un tournant dans la vie de millions de personnes qui bénéficiaient auparavant d'une aide par le biais de l'APD. Dans certains de ces pays, la pauvreté généralisée a laissé la place à un essor économique extraordinaire qui a donné aux citoyens de nouvelles possibilités et a permis d'améliorer le niveau de vie global. Cette évolution a généré une euphorie qui s'est tout d'abord traduite par une plus grande volonté des gouvernements de préserver la dynamique de la croissance, plutôt que de consacrer une partie de leur extraordinaire croissance du PIB à l'APD ou de partager les connaissances découlant de leur succès avec des pays distancés.

31. Néanmoins, cette situation a radicalement changé au cours de la dernière décennie. Certains pays, comme les pays du BRICS, sont devenus des acteurs principaux dans le domaine de la coopération au développement, grâce à une aide financière accrue, une assistance technique ainsi que par le biais de la coopération sud-sud avec les pays à faibles revenus (PFR)²². Aujourd'hui, les relations BRICS-PFR ne se limitent plus à une assistance financière ; les échanges commerciaux et régionaux se sont intensifiés²³. Ce rapprochement peut être perçu comme une évolution positive étant donné qu'il renforce les contributions de l'ADP. Cependant, cette aide est souvent octroyée par le biais de mécanismes bilatéraux axés sur l'intégration régionale des pays voisins, ce qui entraîne une modification des relations géoéconomiques dans lesquelles certains pays en développement ne sont pas représentés. L'Europe devrait donc tenir et renouveler son engagement envers l'aide au développement, et orienter ses propres programmes en conséquence.

2.2. Mobilisation des ressources, des politiques et des acteurs

32. Les OMD auraient davantage de chance d'être réalisés si tous les acteurs concernés assumaient véritablement leurs rôles respectifs dans le projet du millénaire des Nations Unies avec une détermination absolue. Les gouvernements des pays tant développés qu'en développement doivent entreprendre des réformes politiques, ce qui permettrait d'améliorer l'efficacité de l'aide financière et d'appliquer des politiques macroéconomiques saines. Outre la mobilisation de réserves dans le cadre du mécanisme de l'APD, de nouvelles solutions devraient être proposées en vue d'améliorer l'architecture de financement.

33. À cet égard, il conviendrait de tenir compte des questions clés qui pèsent sur la source première des fonds afin de garantir le flux continu de l'aide et l'efficacité de son utilisation²⁴ :

- Les pays donateurs devraient systématiquement contribuer à l'APD pour garantir le taux de 0,7 %

²⁰ *EU falters with UN targets as development aid drops 4.3 %*, www.euractiv.com, 8 avril 2013, téléchargé le 6 août 2013.

²¹ Nations Unies : Objectifs du Millénaire pour le développement, Rapport de 2013, New York, juin 2013, <http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Resources/Static/Products/Progress2013/French2013.pdf>.

²² Parlement européen, Direction Générale des politiques externes de l'Union, Département des politiques : The Role of BRICS in the Developing World, http://www.ecologic.eu/files/attachments/Publications/2012/knoblach_12_lot5_24_brics.pdf.

²³ Mlachila/Takebe : *FDI from BRICs to LICs: Emerging Growth Driver?* (Les IED des BRICS vers les PFR : un nouveau moteur de croissance ?) Fonds monétaire international (FMI) Document de travail 11/178, Washington DC, 2011, téléchargé sur le site du programme Eldis, coordonné par l'Institut des études de développement (IED), Brighton/Royaume-Uni. <http://www.iadb.org/intal/intalcdi/PE/2011/08803.pdf> (téléchargé le 6 août 2013).

²⁴ Mahmoud Mohieldin (envoyé spécial du président de la Banque mondiale) : Financer le prochain programme de développement, Project Syndicate, 10 juin 2013, <http://www.project-syndicate.org/commentary/activating-new-sources-of-development-finance-by-mahmoud-mohieldin>.

du PIB et appliquer des plans financiers de prévisibilité sur une base annuelle. L'aide financière devrait être structurée afin qu'elle soit allouée à des politiques et des programmes de développement cohérents. Les associations caritatives privées peuvent mettre leur savoir-faire à profit pour orienter l'aide plus efficacement et des mesures de contrôle des dépenses devraient être appliquées si besoin ;

- Les gouvernements des pays en développement devraient œuvrer en faveur d'une plus grande transparence et lutter contre la corruption, mettre en œuvre des politiques ciblées, soutenir la création d'institutions saines de développement, et améliorer leurs services statistiques, ce qui permettrait ainsi de contrôler précisément les dépenses ;
- Une gouvernance publique et privée équitable associée à des prix de cession transparents permettrait d'augmenter le pouvoir de négociation que les producteurs de pays riches en ressources naturelles exercent dans les négociations avec les industries internationales d'extraction. Cela se traduirait par des revenus plus élevés et plus équitables pour la nation et les ressources pourraient être consacrées à l'éducation, à la santé et à l'élimination de la pauvreté ;
- Enfin, le fait de garantir un accès aux services financiers dans les pays en développement permettrait à quelque 400 millions de micro, petites et moyennes entreprises des pays en développement d'obtenir la liquidité nécessaire pour investir dans la capacité de production et générer des revenus à long terme grâce à leurs entreprises.

34. Lors de sa 5^e Assemblée tenue à Kiev, en Ukraine, en avril 2008, le Mouvement mondial pour la démocratie s'est notamment penché sur les actions que les démocraties pourraient mener pour réduire la pauvreté et les inégalités²⁵. A cette occasion, les chercheurs ont montré, par exemple, que les plus forts niveaux d'inégalité en Amérique latine n'étaient pas le fait du marché mais résultaient plutôt de la faiblesse de l'Etat dans cette région, s'agissant notamment des programmes publics de redistribution et des systèmes d'imposition. Ils ont dès lors émis les recommandations suivantes, lesquelles devraient être pleinement soutenues :

- réduire les niveaux de corruption pour veiller à ce que les ressources de l'Etat soient utilisées pour les infrastructures de base et les programmes sociaux ;
- mettre en place des programmes éducatifs informant les citoyens de leurs droits et leur proposant des formations professionnelles leur permettant de ne pas dépendre de l'Etat ;
- renforcer les institutions telles que les parlements afin qu'elles puissent exercer plus efficacement leur rôle de surveillance ;
- renforcer l'Etat de droit pour accroître la responsabilité et réduire la corruption ;
- encourager les médias et la société civile à dénoncer la corruption ;
- renforcer les syndicats pour garantir les droits des travailleurs et des salaires équitables ;
- mettre en place des programmes ciblés de réduction de la pauvreté, notamment des programmes de subventions conditionnelles en espèces pour les familles à faibles revenus ;
- améliorer les mesures d'imposition pour redistribuer les richesses plus efficacement et générer des recettes pour les programmes de politique sociale ;
- mettre en pratique des réglementations récompensant les entreprises qui appliquent de pratiques non discriminatoires.

35. Parmi les initiatives soutenues par des organisations internationales, l'Association internationale de développement (IDA) du Groupe de la Banque mondiale mérite d'être mentionnée²⁶. Depuis 1960, le

²⁵ Mouvement mondial pour la démocratie : *What Can Democracies Do to Reduce Poverty and Inequality*, avril 2008, téléchargé en octobre 2013: <http://www.wmd.org/assemblies/fifth-assembly/reports/democracy-research-and-education-workshops/what-can-democracies-do#sthash.37lprZoa.dpuf>.

²⁶ Groupe de la Banque mondiale/Association internationale de développement (IDA) : *Le Fonds de la Banque mondiale pour les plus pauvres*, Washington DC, juin 2013, <http://www.worldbank.org/ida/what-is-ida/fund-for-the-poorest.pdf>.

« Fonds de la Banque mondiale pour les plus pauvres » est l'une des principales sources de financement du développement, dans les domaines de la santé, de l'éducation, des infrastructures, de l'agriculture et du développement économique et institutionnel dans les pays les plus pauvres du monde. Ce programme présente un avantage principal : les connaissances intersectorielles et les ressources de la Banque mondiale sont regroupées et utilisées pour solutionner des problèmes complexes. Concrètement, cela a permis à l'IDA de vacciner presque un demi-milliard d'enfants, d'assurer un meilleur accès à l'eau pour 123 millions de personnes et d'aider 65 millions de personnes à bénéficier de services de santé. A l'avenir, ces programmes de développement devraient accorder une place toujours plus importante aux principes de bonne gouvernance et de responsabilité au moment de décider la manière dont les fonds sont distribués aux pays bénéficiaires.

36. Il convient également de mentionner un grand nombre de fonds privés, parmi lesquels la Fondation Bill & Melinda Gates, qui est l'une des plus connues et des plus investies dans le programme de développement pour le millénaire pour ce qui est de l'octroi de subventions. Par le biais de son programme de développement mondial et de ses programmes de santé mondiaux en faveur des pays en développement, cette fondation s'efforce d'améliorer la santé des individus et de leur offrir la possibilité d'échapper à la faim et à l'extrême pauvreté. Les montants des subventions allouées dans le monde pour les exercices financiers 2011 et 2012 (incluant également un programme spécifique d'égalité des chances pour les Etats-Unis) ont atteint 3,4 milliards de dollars²⁷. Les gouvernements à travers le monde, y compris en Europe, ne doivent ménager aucun effort pour encourager d'autres sociétés privées à s'engager avec autant d'ardeur en faveur du développement international.

3. Le leadership des parlementaires européens pour une meilleure gouvernance en matière de développement

37. Comme nous l'avons montré, les structures démocratiques et la bonne gouvernance sont aussi des déterminants essentiels sur la voie d'une répartition plus équitable des ressources et des richesses. Cependant, une société dans laquelle les besoins essentiels tels que l'accès à la nourriture, à un logement et à des soins de santé ne sont pas garantis parviendra difficilement à défendre des valeurs démocratiques et le respect des droits humains ; les droits fondamentaux, la démocratie et l'Etat de droit sont en effet étroitement liés aux processus pour un développement équilibré. Les parlements, en tant qu'organes démocratiques essentiels directement élus par le peuple, jouent un rôle central dans la progression vers une meilleure gouvernance en matière de développement, au moyen de mesures à la fois législatives et politiques.

3.1. Le scandale de la pauvreté et de la faim

38. Les progrès les plus remarquables accomplis jusqu'à présent dans le cadre du Projet du Millénaire des Nations Unies sont, peut-être, la réduction de moitié de la proportion de personnes vivant dans une extrême pauvreté (avec 1,25 dollar par jour) et la réduction de presque de moitié de la proportion de personnes souffrant de la faim, objectif qui semble pouvoir être réalisé avant 2015²⁸. Cependant, même réduite de moitié, la proportion de personnes vivant avec moins de 1,25 dollar par jour était estimée à 22 % en 2010, ce qui signifie que 1,2 milliard de personnes vivent toujours dans le dénuement le plus complet, et que les améliorations actuelles ne sont pas réparties uniformément. Selon le document « Objectifs du Millénaire pour le développement : Rapport de 2013 », environ 870 millions de personnes, soit une personne sur huit, restaient sous-alimentées au cours de la période 2010-2012, là encore avec une répartition inégale selon les régions du monde.

39. Selon le rapport « Pertes et gaspillages alimentaires dans le monde », publié en 2011 par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), près d'un tiers de la production alimentaire destinée à la consommation humaine dans le monde, à savoir environ 1,3 milliard de tonnes, est perdue au stade de la production et de la distribution commerciale ou gaspillée tous les ans par les consommateurs. Chaque année, les consommateurs des pays développés gaspillent quelque 222 millions de tonnes d'aliments parfaitement comestibles, alors que la production annuelle nette de l'Afrique subsaharienne s'élève à 230 millions de tonnes²⁹. Une fois encore ces chiffres montrent qu'il importe de

²⁷ Fondation Bill & Melinda Gates : Fiche de la fondation, <http://www.gatesfoundation.org/fr/Who-We-Are/General-Information/Foundation-Factsheet>.

²⁸ Nations Unies : Objectifs du Millénaire pour le développement, Rapport de 2013, New York, juin 2013. <http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Resources/Static/Products/Progress2013/French2013.pdf>.

²⁹ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture : Pertes et gaspillages alimentaires dans le monde – Ampleur, causes et prévention, étude menée pour le Congrès international SAVE FOOD ! à Interpack2011 (Düsseldorf, Allemagne), Rome 2011, <http://www.fao.org/docrep/016/i2697f/i2697f.pdf>.

sérieusement remettre en question les schémas de production et de consommation du monde occidental.

40. Nous ne devons cependant pas oublier ceux qui vivent dans des nations riches et développées mais qui sont réduits à la pauvreté. Les taux de chômage élevés, les taux d'imposition en hausse, les dettes financières accablantes et les coupes dans les services sociaux plongent de nombreux Européens dans la pauvreté, alors que les gouvernements choisissent de poursuivre le démantèlement des services sociaux en appliquant des programmes d'austérité. Dans certains pays européens, tels que la Grèce³⁰, le Portugal ou l'Espagne³¹, des établissements d'enseignement publics ont récemment signalé des cas « d'insécurité alimentaire ». La pauvreté des ménages est connue comme étant la première cause de non-scolarisation des enfants, suivie de l'appartenance sexuelle et du lieu de résidence³². L'importance de ces problèmes qui touchent l'Europe a conduit l'Assemblée parlementaire à les examiner de manière approfondie dans un rapport spécifique intitulé « Eradiquer la pauvreté des enfants en Europe », actuellement en cours d'élaboration au sein de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable.

3.2. L'égalité de l'accès aux soins de santé et un travail décent pour tous ne sont pas un luxe

41. Mettons ici en exergue l'égalité de l'accès aux soins de santé et le travail décent comme deux exemples de domaines thématiques dans lesquels l'Europe pourrait exercer une influence sur les évolutions à venir au moyen de programmes ciblés.

a) L'égalité de l'accès aux soins de santé

42. Les progrès que nous avons accomplis dans la réduction de la mortalité infantile, l'amélioration de la santé maternelle et la lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies, sont indéniables. Toutefois, de nos jours, dans beaucoup de zones rurales pauvres et périphériques, les services de soins de santé même élémentaires sont loin d'être accessibles à tous, en dépit du droit à la santé inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies de 1948, qui stipule que « Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour [...] les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires [...] »³³ ; cet ensemble de droits a, depuis lors, été maintes fois réitéré par l'Organisation mondiale de la santé (OMS)³⁴.

43. Malheureusement, la croissance économique ne garantit pas automatiquement un accès universel aux soins de santé de base. Les gouvernements des pays développés, dans leurs efforts pour retrouver une stabilité financière, ont récemment pris pour cible l'augmentation des coûts de santé et ont opté pour des restrictions budgétaires qui affectent le niveau général des services de santé fournis. Dans de nombreux pays, par exemple, les moyens des hôpitaux sont limités et la demande de services de santé privés augmente, ce qui contribue à renforcer les inégalités dans le domaine de la santé.

44. Cette dynamique a récemment été examinée par l'Assemblée parlementaire dans un rapport sur « L'égalité de l'accès aux soins de santé » qui a donné lieu à la Résolution 1946 (2013). Les Nations Unies ont également confirmé que l'accès universel aux soins de santé de base est fondamental et doit être assuré à l'échelle mondiale. Au plan national, une allocation optimale des ressources et le contrôle des dépenses sont fondamentaux pour l'efficacité des services de santé de base universels, et les pays développés devraient apporter leur assistance technique dans ce domaine si besoin. Des actions de prévention, par exemple par l'éducation ou la vaccination, constituent des mesures supplémentaires efficaces lorsqu'il s'agit de protéger les plus vulnérables³⁵.

45. De nouveaux appels en faveur de « L'accès à la santé : un droit fondamental » ont récemment été lancés par l'Union interparlementaire (UIP). Dans sa résolution adoptée lors de sa 126^e assemblée, l'UIP se dit notamment préoccupée par la non réalisation de certains des OMD comme les OMD 4 et 5 (mortalité maternelle et infantile) et propose un ensemble de recommandations destinées à améliorer l'accès universel

³⁰ Liz Alderman : *Hunger presses in on Greece*, The International Herald Tribune, 18 avril 2013.

³¹ Nils Muižnieks, Espagne : les droits de l'homme requièrent une protection particulière en période de crise économique et d'austérité budgétaire.

³² Nations Unies : Objectifs du Millénaire pour le développement, Rapport de 2013, New York, juin 2013, <http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Resources/Static/Products/Progress2013/French2013.pdf>.

³³ Nations Unies : Déclaration universelle des droits de l'homme, article 25, <http://www.un.org/fr/documents/udhr/>.

³⁴ Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme/Organisation mondiale de la santé : Le droit à la santé, fiche d'information n° 31, Genève 2008, http://www.ohchr.org/Documents/Publications/Factsheet31_fr.pdf.

³⁵ Nations Unies : Pour un nouveau partenariat mondial : Vers l'éradication de la pauvreté et la transformation des économies par le biais du développement durable, Rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015, New York 2013 (page 38), <http://www.post2015hlp.org/wp-content/uploads/2013/07/post-2015-HLP-report-French.pdf>.

aux soins de santé et préservant notamment la santé des femmes et des enfants³⁶.

b) Travail décent

46. La question du travail décent est largement absente du débat mondial alors qu'il s'agit d'une condition indispensable à la réalisation de certains des autres objectifs et qu'elle fait partie intégrante des OMD (cible 1B de l'objectif « éliminer l'extrême pauvreté et la faim »). Les avantages que nous retirons des richesses de notre planète tendent à nous faire oublier les besoins de ceux qui se trouvent en bas de l'échelle économique. Les normes fondamentales du travail, convenues il y a près d'un siècle, font partie de l'héritage de notre civilisation et de notre conception moderne de la justice sociale. Mais dans le monde dangereux de la finance et du commerce international, le respect du travail et du capital humain est trop souvent relégué en marge de la mondialisation.

47. Plus particulièrement dans les pays en développement, l'absence de données fiables et cohérentes ne permet pas de mesurer l'ampleur du chômage et de prendre des mesures efficaces pour lutter contre ce phénomène. Nous savons néanmoins que le nombre de travailleurs qui vivent avec moins de 1,25 dollar par jour, relevant de la catégorie des « travailleurs pauvres », a baissé de 294 millions depuis le début de ce siècle, même si 384 millions de personnes continuent de vivre en dessous de ce seuil. Selon la classification de l'OIT, 60,9 % de la population active dans les pays en développement est restée « quasi pauvre », vivant avec moins de 4 dollars par jour³⁷. Les « emplois très vulnérables », y compris les travailleurs familiaux non rémunérés et les travailleurs à leur propre compte, représentent des pourcentages élevés en Amérique latine et dans les Caraïbes (31 %), au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (36 %) et en Asie du Sud (79 %), contrairement aux Etats membres de l'OCDE (15 %) et à la zone euro (12 %)³⁸.

48. Selon l'Organisation internationale du travail (OIT), le plein emploi productif et un travail décent pour tous, y compris les femmes et les jeunes, constituent la voie la plus sûre pour sortir de la pauvreté ; à ce titre elle a publié son « Agenda du travail décent » appelant à une action au niveau mondial dans ce domaine³⁹. L'OIT et l'UE collaborent actuellement sur un projet intitulé « Mesure et suivi du travail décent » (MAP) (2009-2013), visant à renforcer la capacité des économies en développement et de transition à suivre et évaluer elles-mêmes les progrès accomplis en matière de travail décent⁴⁰.

49. L'accès à un métier et à une rémunération équitable donne aux individus et à leurs familles les moyens financiers de satisfaire les besoins essentiels et de faire des économies pour investir dans des biens personnels et productifs. Les gouvernements à travers le monde doivent entreprendre des transformations socioéconomiques permettant d'atteindre une croissance plus inclusive et d'interdire définitivement le travail des enfants et le travail forcé. Nous aurons cependant plus de chance de mettre en place un développement économique durable dans les pays en développement si les gouvernements et le secteur privé permettent aux plus pauvres de participer, en tant que partenaires, à la croissance du commerce international dans des conditions plus justes et équitables, comme celles assurées par les programmes de « commerce équitable » destinés à créer de nouvelles possibilités d'investissement dans la capacité de production endogène.

50. De récents exemples ont montré que les inégalités dans les secteurs industriel et commercial se traduisent parfois de manière violente faisant de nombreuses victimes : le 24 avril 2013, un bâtiment entier d'une usine de Dhaka au Bangladesh s'est effondré causant la mort de plus de 1 000 ouvriers du textile. Malgré tout, plusieurs mois après la catastrophe due à la dangerosité du lieu de travail, la plupart des entreprises concernées refusent toujours d'indemniser les victimes niant – comme c'est souvent le cas dans ce genre de situations – avoir jamais entretenu des relations commerciales directes avec l'usine⁴¹.

51. Dans ce domaine en particulier, les interdépendances internationales deviennent très visibles. Les populations dans le monde en développement sont souvent contraintes d'accepter un travail éloigné des normes occidentales pour assurer leur propre subsistance tout en répondant à la demande massive, de la part des consommateurs occidentaux, de biens à des prix raisonnables. Cependant, de nouvelles normes doivent être introduites délicatement et de manière globalement coordonnée afin d'éviter que les problèmes

³⁶ Union interparlementaire (UIP): L'accès à la santé, un droit fondamental : quel rôle les parlements peuvent-ils jouer pour garantir la santé aux femmes et aux enfants ? Résolution adoptée à l'unanimité par la 126^e Assemblée de l'UIP, Kampala, 5 avril 2012, www.ipu.org.

³⁷ Nations Unies : Objectifs du Millénaire pour le développement, Rapport de 2013, New York, juin 2013, <http://www.un.org/millenniumgoals/pdf/report-2013/mdg-report-2013-english.pdf>.

³⁸ World Bank Group, official data: <http://data.worldbank.org>.

³⁹ OIT : La Déclaration du Millénaire, les OMD et l'Agenda du travail décent de l'OIT (aperçu) .

⁴⁰ Toutes les informations sont disponibles sur le site Internet de l'OIT : www.ilo.org

⁴¹ Deutsche Welle (DW): *South Asia - Bangladesh textile workers await compensation*, article publié le 28 août 2013, <http://www.dw.de/bangladesh-textile-workers-await-compensation/a-17046711>.

liés à l'exploitation des travailleurs pauvres ne soient simplement transférés vers d'autres pays⁴².

52. Tout débat sur la nouvelle vision de notre programme de développement sera l'occasion d'accorder au travail décent une juste place parmi nos priorités pour l'avenir. A cette fin, l'Assemblée parlementaire consacre également un rapport spécifique à cette question, lequel est actuellement en cours d'élaboration par la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable (octobre 2013)⁴³.

53. Les pays en développement ont besoin d'une aide sur le plan financier et des connaissances pour entreprendre des investissements dans les infrastructures, la création d'emplois, les compétences et l'innovation, qui seront susceptibles d'augmenter la productivité des travailleurs. En conséquence, l'OIT a formulé les deux propositions suivantes pour le programme de développement après-2015 : donner un nouvel élan à l'objectif du plein emploi productif et du travail décent et en faire un objectif central et pas uniquement un objectif visant à réduire l'extrême pauvreté et la faim, et mettre en place des socles de protection sociale pour réduire la pauvreté et améliorer la résilience des populations⁴⁴. Il s'agit là d'une stratégie à laquelle nous souscrivons.

54. Cependant, le défi qui consiste à assurer à chacun un travail décent pour tous menace de plus en plus les marchés de l'emploi dans les pays développés, où la crise économique et financière a fait grimper les taux de chômage, avec une baisse de 1,7 % du ratio emploi-population⁴⁵. Pour l'Europe notamment, nous pouvons citer le cas de la Grèce et de l'Espagne, touchés par des taux de chômage de 26,9 % et 26,8 % respectivement en 2013⁴⁶. On observe des résultats plus alarmants chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans, avec des taux de chômage des jeunes en Grèce et de 53,2 % en Espagne en 2012⁴⁷. Ce phénomène retarde l'entrée sur le marché du travail d'un grand nombre de jeunes appartenant à cette tranche d'âge et les entreprises ne peuvent pas tirer profit du potentiel de candidats très qualifiés qui perdent rapidement leur compétitivité et continuent de dépendre des ressources parentales pour vivre, souvent pendant de nombreuses années.

3.3. *Brûler la chandelle par les deux bouts – une nouvelle approche des économies mondiales*

55. Le progrès de l'humanité semble être inexorablement propulsé par la collecte, l'utilisation, le commerce et la consommation de ressources naturelles. Toutefois, ce modèle de croissance présente des défauts à long terme, la pénurie de pétrole étant sans doute le plus évident de notre addiction irrationnelle à la consommation de ressources. A certains pays développés, traditionnellement responsables de la part la plus importante de l'épuisement des ressources et des émissions de gaz à effet de serre, nous devons maintenant ajouter ces économies émergentes qui connaissent des avancées économiques vigoureuses, tout en comptant pour les plus grandes augmentations de population.

56. Lorsque nous nous retrouverons face à une population mondiale qui atteindra les 9 milliards d'individus d'ici à 2050, le stock actuel de ressources naturelles sera mis à rude épreuve si les niveaux de consommation actuels se maintiennent ou augmentent. En parallèle, la consommation continue d'énergies fossiles, le consumérisme répandu et l'élimination irresponsable des déchets continuent de polluer notre environnement. Il est donc essentiel que les « anciens » et les « nouveaux » consommateurs soient pleinement informés des conséquences dévastatrices si nous persistons dans une direction censée conduire au « progrès » et au « développement » dans le monde mais que finalement nous réduisons à néant nos efforts en détruisant nos ressources naturelles et notre environnement.

⁴² Kanth Devarakonda, Ravi : *New Labour Norms Could Hurt Bangladesh*, Agence Interpress Service, 13 juillet 2013, <http://www.ipsnews.net/2013/07/new-labour-norms-could-hurt-bangladesh/>.

⁴³ Rapport sur « Un travail décent pour tous : lutter contre le dumping social / L'exploitation de la main-d'œuvre des pays pauvres », proposé pour débat en avril 2014.

⁴⁴ Organisation internationale du travail (OIT) : L'emploi et les moyens de subsistance au cœur du programme de développement pour l'après-2015, note de synthèse du BIT sur le programme de développement pour l'après-2015, http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/statement/wcms_206442.pdf.

⁴⁵ Nations Unies : Objectifs du Millénaire pour le développement, Rapport de 2013, New York, juin 2013, <http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Resources/Static/Products/Progress2013/French2013.pdf>.

⁴⁶ Eurostat, base de données des statistiques : <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/eurostat/home/>.

⁴⁷ Communiqué de presse 107/2013 d'Eurostat : La mesure du chômage des jeunes – un aperçu des principaux concepts, 12 juillet 2012, http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_PUBLIC/3-12072013-BP/FR/3-12072013-BP-FR.PDF.



"Yes, the planet got destroyed. But for a beautiful moment in time we created a lot of value for shareholders."

« Oui, la planète a été détruite. Mais pendant un bon moment à cette époque, nous avons créé beaucoup de valeur pour les actionnaires »

Source: Tom Toro, www.condenastore.com⁴⁸

vi. Mieux comprendre le développement durable : une nécessité

57. Parmi les conséquences les plus visibles du progrès, les émissions mondiales de CO₂ ont augmenté de plus de 46 % entre 1990 et 2010, près d'un tiers des ressources halieutiques marines sont surexploitées, la déforestation et la désertification ne cessent de s'étendre et de nombreuses espèces sont menacées d'extinction, pour ne citer que quelques exemples⁴⁹. Avec une augmentation de seulement 0,8°C par rapport aux niveaux de l'époque préindustrielle, des régions très vulnérables en Afrique, en Asie et dans le Pacifique subissent déjà de graves effets environnementaux sur leurs écosystèmes, zones forestières et réserves d'eau. Si les efforts que nous déployons pour inverser cette tendance restent vains au cours des prochaines décennies, nous atteindrons le seuil fixé par la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique avec une augmentation de près de 2°C de la température, ce qui entraînera des pénuries alimentaires, des phénomènes climatiques extrêmes, dont des vagues de chaleur persistantes et des sécheresses⁵⁰.

58. Dans son rapport de 2012, « Baissons la chaleur », la Banque mondiale a révélé que l'effet de serre aura finalement pour conséquence une augmentation de la température de 4°C par rapport aux niveaux de l'époque préindustrielle d'ici à la fin du siècle à moins que nous ne prenions des mesures adéquates et coordonnées. L'Afrique subsaharienne fera partie des régions les plus touchées dans le monde, où la pauvreté et la faim devraient s'accroître sans possibilité d'adaptation. L'engagement récemment pris par la Banque mondiale de mettre fin à l'extrême pauvreté d'ici à 2030 est peut-être à notre portée, mais le changement climatique et ses conséquences menacent de faire échouer une telle entreprise.

59. Jusqu'à présent, nous n'avons pas réussi à inverser la tendance de l'augmentation des émissions de CO₂ et de la destruction des ressources naturelles. Si nous aspirons à changer de direction, nous devons prendre des mesures efficaces parmi lesquelles le développement de technologies respectueuses de l'environnement pour le transport, la production industrielle, les émissions des ménages et la production d'énergie, la promotion d'une consommation et d'une production responsables, le soutien de la recherche et du développement scientifiques et la négociation d'une action intégrée avec une détermination politique forte et une coopération internationale claire.

60. Rappelons que la véritable valeur ajoutée du concept de développement durable réside dans sa transversalité visant à coordonner les questions d'ordre économique, environnemental et social de telle manière à assurer le bien-être des générations actuelles et futures⁵¹. Depuis le lancement du processus de

⁴⁸ http://www.condenaststore.com/-sp/Yes-the-planet-got-destroyed-But-for-a-beautiful-moment-in-time-we-created-a-lot-of-value-for-sh-Prints_i9318014_.htm.

⁴⁹ Nations Unies : Objectifs du Millénaire pour le développement, Rapport de 2013, New York, juin 2013, <http://www.un.org/millenniumgoals/pdf/report-2013/mdg-report-2013-english.pdf>.

⁵⁰ Banque mondiale : Baissons la chaleur : Phénomènes climatiques extrêmes, impacts régionaux, et plaidoyer en faveur de l'adaptation, rapport préparé par le *Potsdam Institute for Climate Impact Research and Climate Analytics*, Washington DC novembre 2012,

⁵¹ « Le développement durable est un développement permettant de répondre aux besoins actuels sans compromettre l'aptitude des générations futures à répondre à leurs propres besoins. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de besoins, et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus

Rio en 1992, les nations du monde ont clairement fait savoir que le principal objectif consistait à intégrer les aspects économiques, sociaux et environnementaux. C'est ce qui a été confirmé à la Conférence Rio+20, qui s'est aussi tenue à Rio de Janeiro/Brésil, du 20 au 22 juin 2012.

61. Dans sa déclaration finale, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable reconnaît que l'élimination de la pauvreté, l'abandon des modes de consommation et de production non viables en faveur de modes durables, ainsi que la protection et la gestion des ressources naturelles sur lesquelles repose le développement économique et social, sont les objectifs premiers. Elle reconnaît également que la démocratie, la bonne gouvernance et l'Etat de droit sont des conditions sine qua non du développement durable et confirme qu'il importe, dans les efforts déployés pour réaliser les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), de tenir compte de l'interdépendance des différents pays et des zones de développement⁵².

vii.Reconnaître les interdépendances mondiales et les coûts réels de la destruction environnementale

62. Donnons ici deux exemples illustrant le degré d'interconnexion des dimensions économique, sociale et environnementale du développement humain et la nécessité de nouvelles visions transversales : nous observons d'une part que le groupe des « réfugiés environnementaux » est en augmentation, lequel englobe les personnes que la détérioration de l'environnement oblige à migrer en raison du péril qu'elle représente pour leur existence ou des risques inacceptables qu'elle fait peser sur leur santé⁵³. D'autre part, nous assistons à des niveaux élevés de consommation des ressources dans le monde : un grand nombre de personnes a accès à des services et exerce une forte incidence sur l'environnement sans nécessairement contribuer aux coûts réels de son comportement. Selon les projections publiées en 2012 par l'Administration fédérale américaine de l'aviation (FAA), les déplacements des passagers aériens seront multipliés par deux dans les vingt prochaines années⁵⁴. Parallèlement, des études environnementales ont révélé qu'un vol aller-retour Londres-New York produisait une empreinte carbone⁵⁵ supérieure au maximum annuel auquel il faudrait se limiter par personne pour assurer la préservation du climat⁵⁶. L'un des enjeux du développement durable sera de surmonter cette incohérence et de faire face à l'ampleur de l'incidence environnementale des habitudes de consommation des individus, en insistant notamment sur le principe du « pollueur-payeur ».

63. En Chine par exemple, d'après des estimations récentes, le coût de la dégradation environnementale s'élevait à 230 milliards de dollars en 2010, soit 3,5 % du produit intérieur brut du pays. La Chine paie par conséquent le prix de sa rapide industrialisation ou, pour reprendre les termes d'un expert en économie : « Creuser un trou et le reboucher vous donne une augmentation du PIB. Mais pas une valeur économique. Ces dernières années, en Chine et ailleurs, une grande partie de l'activité a consisté à creuser des trous pour les reboucher — qu'il s'agisse de sauver de la faillite les entreprises du secteur solaire ou d'ignorer les « externalités » de la croissance économique⁵⁷ ».

4. Conclusions et recommandations en vue d'une action européenne

64. Les progrès accomplis dans le premier cadre des OMD sont incontestables. Nous nous sommes prouvés que des mesures efficaces peuvent être prises pour éliminer la pauvreté et la faim. Cependant, même si nous avons rempli certains des objectifs essentiels du cadre OMD cinq ans avant la date butoir de 2015, cela ne nous autorise pas pour autant à relâcher nos efforts et à oublier des millions de personnes qui

grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. » – Définition proposée par le rapport Brundtland de 1987, jetant les bases du concept de développement durable dans sa forme actuelle.

⁵² Nations Unies : Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, Rio de Janeiro, Brésil, 20-22 juin 2012, New York 2012.

⁵³ Renaud, Bogardi, Dun, Warner: *Environmental Degradation and Migration*, in : Online Handbook Demography of the Berlin-Institut für Bevölkerung und Entwicklung, (Berlin Institute für Population and Development), septembre 2008, <http://www.berlin-institut.org/online-handbookdemography/environmental-migration.html>.

⁵⁴ Administration Fédérale de l'Aviation (FAA): Communiqué de presse – *Airline Passenger Travel to Nearly Double in Two Decades*, http://www.faa.gov/news/press_releases/news_story.cfm?newsld=13394

⁵⁵ L'empreinte carbone est la quantité estimée de dioxyde de carbone (CO2) émise lorsque nous voyageons, achetons de la nourriture, chauffons nos maisons et menons notre mode de vie, définition proposée par l'Environmental Transport Association (ETA), voir la prochaine note de bas de page 55.

⁵⁶ Environmental Transport Association (ETA): *Air Travel's Impact on Climate Change*, téléchargé en octobre 2013, <https://www.eta.co.uk/environmental-info/air-travels-impact-on-climate-change/>.

⁵⁷ New York Times: *Cost of Environmental Damage in China Growing Rapidly Amid Industrialization*, 30 mars 2013, http://www.nytimes.com/2013/03/30/world/asia/cost-of-environmental-degradation-in-china-is-growing.html?_r=0.

continuent de souffrir de la pauvreté.

65. La mesure dans laquelle les OMD seront réalisés d'ici à 2015 et au-delà dépendra notamment des facteurs suivants : la volonté politique et le niveau d'entente entre les nations, la cohérence et l'efficacité du cadre OMD après-2015, le respect de l'APD, l'éducation, la transparence et l'efficacité des dépenses au titre de l'aide, la capacité à produire des richesses endogènes et des résultats visibles jetant les bases d'un développement véritablement durable.

66. Nous devons mettre en pratique des lignes d'action révisées à compter de 2015 car certains des OMD n'ont manifestement pas été réalisés et que de nouveaux objectifs doivent être ajoutés. Dans ce contexte, il convient de tenir compte de plusieurs éléments, tels que l'interdépendance des différents OMD, la nécessité de fixer des cibles plus ambitieuses ou d'adapter l'architecture actuelle de financement.

67. Parmi les autres déterminants qui auront une influence sur la réalisation des OMD, citons la capacité à promouvoir une bonne gouvernance de la manière la plus résolue qui soit, notamment dans la lutte contre la corruption et le gaspillage des ressources, dans les pays tant développés qu'en développement. Si nous ne garantissons pas la transparence et l'Etat de droit, aucune des ressources générées et distribuées par le biais de programmes d'assistance internationale n'atteindra sa destination et l'aide restera inefficace à long terme.

68. Le présent rapport a recensé un certain nombre d'éléments clés qui constituent encore de sérieux obstacles à un développement plus équilibré et plus durable au niveau mondial ; aussi devraient-ils être traités en priorité au cours des deux années restantes du processus actuel des OMD et après 2015. Il s'agit notamment d'assurer l'égalité entre les femmes et les hommes, l'égalité des chances pour les femmes et les jeunes, de lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles et de garantir pleinement aux femmes et aux filles les droits et la santé en matière de sexualité et de procréation. L'urgence qu'il y a à relever ces défis dans les pays en développement n'exempte pas l'Europe de la nécessité de s'engager dans ces domaines.

69. Dans ce contexte, l'Europe apportera sa contribution plus particulièrement en :

- redoublant d'efforts pour réduire les inégalités au niveau mondial et régional au titre du cadre actuel des OMD ;
- proposant de bons exemples en matière de bonne gouvernance, fondée sur des structures et processus démocratiques, et de lutte engagée contre la corruption et en continuant à promouvoir ces valeurs et mesures en Europe et au-delà ;
- s'attachant aux éléments clés susmentionnés qui font obstacle au développement et en suscitant la volonté politique pour ce faire ;
- contribuant au processus international de négociation en demandant à ce qu'un nouvel ensemble d'objectifs vienne compléter dans ce sens le cadre de développement pour l'après-2015.

70. L'Europe est l'une des principales parties prenantes lorsqu'il s'agit d'accomplir des progrès en matière de développement humain et de progresser dans la mise en œuvre des OMD d'ici à 2015 et au-delà, tant sur le plan du partage des connaissances, notamment sur le développement durable et la bonne gouvernance, que de la remise en cause de ses propres besoins et pratiques économiques qui ont des conséquences dramatiques pour la société et l'environnement. Dans les processus de négociation à venir au sein de la communauté internationale, le Conseil de l'Europe devra veiller à ce que la Grande Europe parle d'une seule et même voix et que le message européen soit entendu.

71. L'Assemblée parlementaire, notamment, devrait également conjuguer ses efforts à ceux d'autres organes parlementaires tels que l'Union interparlementaire (UIP), le Parlement des Amériques, le Parlement européen, le Parti du Commonwealth, l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée, le Groupe des nations africaines ainsi que d'autres instances qui participent activement au processus des OMD d'après-2015. L'UIP plus particulièrement est parmi ceux qui demande à ce que les OMD actuels soient remplacés par une nouvelle série d'Objectifs de développement durable (ODD) mondiaux⁵⁸, comprenant à la fois les objectifs pour éradiquer la pauvreté et pour promouvoir un développement durable - une fois encore, je recommanderais vivement que l'Assemblée parlementaire soutienne cette proposition compte tenu des éléments précédemment recueillis.

⁵⁸ Voir: Notification préalable pour l'Audition parlementaire 2013 aux Nations Unies, qui se tiendra les 14 et 15 novembre 2013 à New York.